

Département
Du Bas-Rhin

Arrondissement
De Sélestat-Erstein

Nombre de Conseillers

Elus :

11

Conseillers en

fonction :

10

Conseillers présents :

09

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'URBEIS



L'an Deux Mille Vingt et Un, le 06 Juillet, le Conseil Municipal de la commune d'URBEIS s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Abel MANGEOLLE, Maire.**

Etaient présents :

Les Adjoint :

M. Serge LEHMANN et M. Michel VERNIER

Les Conseillers Municipaux :

MMES Christine BALLAND, Aude BROCKLY, Michèle SCHWETTERLE, Fabienne WALLER-BREITEL et MM. Michaël GRANDJEAN, Jean-Pierre LATOUR

Absent excusé :

Mme Elodie HERRBACH et Olivier NIERENBERGER

Absent non excusé :

Le Conseil Municipal choisit comme secrétaire de séance : **MME. Christine BALLAND**

Monsieur Abel MANGEOLLE, Maire d'Urbeis remercie toutes les personnes présentes, le quorum étant atteint Monsieur le Maire déclare la séance ouverte :

Après approbation du compte rendu du 12/04/2021, Monsieur le Maire décide de passer au point 012/2021 de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

012 / Budget Commune : DM n°1

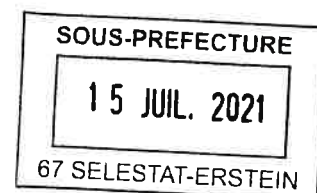
013 / Bail avec la société Orange

014 / SDEA - Présentation des rapports d'activités

015 / Temps de travail : heures complémentaires – heures supplémentaires

016 / Mise à disposition d'un terrain communal pour dépôt de ruches

Informations diverses



012 / Budget Commune : DM n°1

Afin de régulariser le jeu d'écriture concernant la « cession maison forestière » il est nécessaire de minorer les comptes 675 – 6761 et d'abonder parallèlement le chapitre 024.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à
8 voix pour et 1 abstention,
la décision modificative suivante :**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminut° crédits	Augmentat° crédits	Diminut° crédits	Augmentat° crédits
FONCTIONNEMENT				
D-675 valeurs comptables des immobilisations cédées	86.990,66			
D-6761 différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	138.009,34			
TOTAL	225.000,00			
INVESTISSEMENT				
R-024 produits de cessions				225.000,00
TOTAL				225.000,00

013 / Bail avec la société Orange

Dans le cadre du développement de son réseau mobile, l'opérateur Orange, par le biais de son maître d'œuvre Cotel Réseaux, a informé la commune de son souhait d'installer une station de radiotéléphonie sur notre territoire en vue d'offrir à nos habitants une couverture de qualité.

A cet effet, l'opérateur a proposé à la commune une installation sur notre propriété cadastrée S.8-P.28, située Lieu-dit REVERS DE FETE, en forêt communale.

Cette mise à disposition foncière serait contractualisée par un bail signé par les deux parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité :

- d'**accepter** la mise à disposition d'une emprise d'environ 60 m² sur la parcelle communale cadastrée S.8-P.28, sise lieu-dit REVERS DE FETE à URBEIS, au profit de la société Orange. L'occupation donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle à la commune de 1000€ nets. La durée du bail est fixée à 12 ans, reconductible tacitement par période de 6 ans ;
- d'**autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tout document afférent.

014 / SDEA – Présentation des rapports d'activités

1/ Rapport annuel 2020 « eau potable et assainissement »

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

2/ Rapport annuel 2020 « Grand Cycle de l'Eau »

**Le Conseil Municipal, approuve avec 8 voix pour et 1 abstention,
les différents rapports 2020
sur le prix et la qualité du service public d'eau potable,
d'assainissement, du Grand Cycle de L'eau.**

015/ Temps de travail : heures complémentaires – heures supplémentaires

Les agents à temps non complet peuvent être amenés à effectuer des heures dites 'heures complémentaires' en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire.

Sont concernés les agents titulaires et non titulaires à temps non complet, relevant des cadres d'emplois suivants :

adjoint technique territorial
agent territorial spécialisé des écoles maternelles
adjoint administratif territorial

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement de 35 heures par semaine (les heures effectuées au-delà de 35 heures par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

Le quota d'heures complémentaires rémunéré est fixé à 100 hrs maximum par an et par agent.

016/ Mise à disposition d'un terrain communal pour dépôt de ruches

La commune a été sollicitée par différents apiculteurs (non domiciliés sur le ban communal) afin de pouvoir y déposer leurs ruches.

Après discussion, il est proposé d'établir un bail de mise à disposition du domaine public avec chaque demandeur et de fixer le montant annuel de la location à 5,00€/ruche pour une durée d'un an reconductible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité :

- d'**autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le bail à intervenir et tout document afférent.

Informations diverses

- **Démission** : par courrier du 05 juillet réceptionné le 06/07, M. Olivier NIERENBERGER, Conseiller Municipal, a présenté à M. le Maire sa décision de démissionner.

- **Brigade Verte et DECI** : sur la proposition de la Communauté des Communes :
 - le Conseil Municipal confirme son intention d'adhérer à la mutualisation du déploiement d'une antenne de Brigade Verte dans la Vallée de Villé ;
 - le Conseil Municipal se laisse un temps de réflexion concernant l'inventaire des points d'eau incendie communaux par le Bureau d'Etudes QCS Services, en vue du futur schéma communal de défense externe contre l'incendie.

- Lecture d'un mail du 10/05/21 émanant de M. Pascal BROCKLY concernant une demande d'achat de terrain jouxtant son habitation au 8 rue du Schnarupt à Urbeis. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion de conseil.

- Lecture du compte rendu du conseil d'école du 28/06/21

- Réfection du chemin du Bilstein : 22/07/21

- **URBÉSIENNES ET URBÉSIENS INTÉRESSÉ.E.S → Journée Citoyenne : samedi 25/09/21 à 8h30 - RDV devant l'ancienne CMDP (place de la fontaine)**

**Transmis en Sous-Préfecture,
le 12 juillet 2021
Publication,
le 12 juillet 2021**

**Certifié exécutoire
URBEIS, le 06 juillet 2021
Le Maire,
Abel MANGEOLLE**

